

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3594

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Voirie - Mise en demeure d'acquérir une parcelle située 7-7 bis rue de la République - Renoncement à l'acquisition et levée de l'emplacement réservé n° 77

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3594**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Voirie - Mise en demeure d'acquérir une parcelle située 7-7 bis rue de la République - Renoncement à l'acquisition et levée de l'emplacement réservé n° 77

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Un emplacement réservé n° 77 a été institué, au profit de la Métropole, sur la parcelle cadastrée BC 90, propriété des consorts Boffardi et Rivet-Lacroix, d'une emprise de 1 923 m², située 7-7 bis rue de la République à Vénissieux, en vue de la création d'une voirie nouvelle de desserte.

Par courrier du 26 mai 2023, reçu en Mairie de Vénissieux le 30 mai 2023, portant engagement de la procédure de délaissement concernant ledit emplacement réservé, conformément aux dispositions des articles L 230-1 et suivants du code de l'urbanisme, les consorts Boffardi et Rivet-Lacroix ont mis en demeure la Métropole d'acquérir la parcelle mentionnée au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H).

Les services de la Métropole se sont prononcés pour le renoncement à l'acquisition et pour la levée de la réserve n° 77 au droit de cette parcelle.

En conséquence, la création d'une voirie nouvelle de desserte n'étant plus opportune sur cette parcelle, il est proposé de ne pas donner suite à cette mise en demeure d'acquérir et de prévoir la suppression de l'emplacement réservé n° 77 lors de la prochaine modification du PLU-H ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Renonce à l'acquisition, par la Métropole, de l'emplacement réservé n° 77 de 1 923 m², sur la parcelle cadastrée BC 90, située 7-7 bis rue de la République à Vénissieux et appartenant aux consorts Boffardi et Rivet-Lacroix.

2° - Prononce la levée de l'emplacement réservé n° 77 sur la parcelle cadastrée BC 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-323769-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
